



## Droit du locataire, paiement de facture EDF par le propriétaire

Par **Elodie12310**, le **06/02/2009** à **23:40**

Bonjour,

Je suis locataire d'une petite maison de 60m<sup>2</sup>.

la consommation d'électricité devrait être selon edf de 60euros max par mois. J'ai reçu une facture annuelle de 1620 euros en plus des 60 déjà versés! Ce montant est environ 3x supérieur à celui de prévu.

J'ai payé car l'edf m'a menacé de coupé l'électricité. Ils n'ont fait qu'un relevé prétendant que je n'étais pas la pour le relevé semestriel.

Suite à cela, j'ai appelé le propriétaire qui m'a dit que ce n'était "pas son problème" et qu'il fallait diminuer les consommations. Il ne souhaite pas payer l'expert edf pour trouver le problème et ne m'a pas fourni de bilan énergétique à mon entrée en nov 2007 dans le logement.

Que puis je faire ? est il possible de récupérer l'éventuel trop versé ? de partir de la maison avec un préavis ecourté pour tromperie ? quels recours sont envisageables vis à vis du propriétaire ? peut il lui me rembourser ? est-ce à moi de payer les frais d'analyse edf ?

Bref, pourriez vous svp m'éclairer sur cette situation qui est financièrement problématique ?

Merci beaucoup